

CONTRAT DE COLLABORATION JOURNÉE DE L'ARTISAN, 3^E ÉDITION DIMANCHE 31 JUILLET 2022

Entre les soussignés :

L'association Ghjuventù Petralbinca, dont le siège social est situé à Cunaghja, 20218 Pietralba, représentés par sa présidente, Stéphanie GRISONI SAULI

Et (NOM Prénom de l'exposant)

La journée de l'artisan est un lieu ayant pour but de promouvoir les artisans de la région à travers une journée spécialement dédiée, à la salle des fêtes de Pietralba.

L'artisan utilise pendant une durée déterminée la salle pour exposer et vendre ses articles, moyennant une participation aux frais de fonctionnement.

ARTICLE 1 : MISE EN PLACE

L'association Ghjuventù Petralbinca accorde à l'artisan qui l'accepte, la mise à disposition d'une (ou plusieurs) table(s) et chaise(s) à l'intérieur ou extérieur de la salle des fêtes, pour exposer et vendre ses articles.

ARTICLE 2 : DURÉE D'EXPOSITION

Le présent contrat est conclu pour la durée de l'exposition qui aura lieu le dimanche **31 juillet 2022** de **10h00 jusqu'à 19h00** et peut être prolongé jusqu'à la fin du concert. Les exposants pourront installer leur stand **entre 7h00 et 10h00**.

ARTICLE 3 : CONDITIONS FINANCIÈRES

La participation financière pour la journée est fixée à 20€/2m pour la journée.

Dès le montant réglé et votre participation confirmée, aucun remboursement ne sera possible en cas de désistements.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION

L'association se charge de la promotion auprès des médias et de la réalisation de supports de communication (affiche, bâches, e-mailing etc...).

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DE L'EXPOSANT

L'exposant s'engage à être présent le jour de l'évènement, et mettre en place son stand avec ses propres moyens (table et chaises à disposition uniquement).

ARTICLE 6 : ASSURANCE

L'association décline toute responsabilité en cas d'incendie, vol, acte de vandalisme ou détérioration de quelque nature ou origine que ce soit. Tout exposant qui souhaite assurer ses articles doit le faire de sa propre initiative et à sa seule charge. Il doit néanmoins avoir une responsabilité civile.

ARTICLE 7 : OPTIONS

Un point d'eau sera disponible sur place dans l'espace « cuisine » pour ceux en ayant besoin. Pensez cependant à prévoir votre matériel (bassine etc...).



Si vous avez besoin d'électricité pour le bon fonctionnement de votre stand (paiement carte bleu, machine, etc...), veuillez cocher la case ci-dessous. Veuillez noter que selon le nombre d'exposants en souhaitant et la position des prises, il faudra prévoir une rallonge, qui sera à votre charge. Nous essaierons cependant de faire au mieux pour vous rapprocher un maximum des prises de courant pour les exposants en ayant besoin.

Oui, je souhaite avoir une prise de courant pour utiliser ma carte bancaire

Non, je ne nécessite pas de prise de courant

ARTICLE 8 : ACCORD

La signature du présent règlement implique que l'exposant en a pris connaissance, qu'il accepte et s'engage à s'y conformer sans réserve.

Fait à

le

Signature manuelle (pour les **versions imprimables ou sur ordinateur**)

ou

Signature électronique

En cochant cette case, je reconnais avoir lu ce contrat et accepte les conditions.